



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 24 septembre 2015

Conseillers communautaires en exercice : 136

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.6, 4.5, 4.7, 4.8, 4.9, 4.10, 4.11, 4.12, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h50

Étaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (à partir du 1.2.2), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 2.3), Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'au 5.3), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir du 2.5), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 3.5), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.2.1 et jusqu'au 3.5), M. Philippe GONON (jusqu'au 7.3), Mme Pauline JEANNIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 1.1.1), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 2.5), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 4.3), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.1), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH (jusqu'au 2.3), M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.4), Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.3), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Beure** : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.4) **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC (à partir du 1.1.1) **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Busy** : M. Alain FELICE **Chalezeule** : M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagny** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chemaudin** : Mme Marie-Pascale BRIENTINI (à partir du 1.1.3), M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc** : M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : Mme Brigitte ANDREOSSO **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Les Auxons** : M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : Mme Corinne PETER **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Osselle** : Mme Sylvie THIVET **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey** : Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : Mme Annie SALOMEZ **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saône** : M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 1.2.2) **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire-Arcier** : M. Charles PERROT (représenté par M. André RUBRECHT) **Vaire-le-Petit** : M. Jean-Noël BESANCON **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : M. Patrick BONTEMPS, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSERRIN, Mme Solange JOLY, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT **Beure** : Mme Chantal JARROT **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : Mme Oriane DELAGUE **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Miserey-Salines** : Mme Ada LEUCI **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : Mme Pascale HANUS **Morre** : Mme Marie-Christine MARTINET **Novillars** : M. Philippe BELUCHE, Mme Christine BITSCHENE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : Mme Nicole WEINMAN **Routelle** : M. Daniel CUCHE **Serre-les-Sapins** : Mme Valérie BRIOT **Thise** : Mme Laurence GUIBRET **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : M. Pascal DUCHEZEAU

Procurations de vote :

Mandants : M.J. BERNABEU, E. BRIOT (à partir du 2.4), G. CHALNOT (à partir du 5.4), Y.M. DAHOUI, C. DEVESA (jusqu'au 2.4), E. DUMONT, M. EL YASSA, A. GHEZALI, P. GONON (à partir du 2.1), J. GROSERRIN, S. JOLY, T. MORTON (jusqu'au 2.4), D. POISSENOT, A. POULIN (jusqu'au 0.2), M. SEBBAH (à partir du 2.4), A. VIGNOT (jusqu'au 1.1.2), C. JARROT (à partir du 1.1.4), C. BOTTERON, Y. GUYEN, C. LINDECKER, M. DONEY, A. LEUCI, P. HANUS, M.C. MARTINET, J.M. BOUSSET

Mandataires : A. PARIS, C. LIME (à partir du 2.4), F. ALLEMANN (à partir du 5.4), S. WANLIN, C. CAULET (jusqu'au 2.4), D. DARD, M. LOYAT, M. ZEHAF, M.L. DALPHIN (à partir du 2.1), P. BONNET, E. MAILLOT, P. CURIE (jusqu'au 2.4), N. BODIN, P. JEANNIN (jusqu'au 0.2), C. WERTHE (à partir du 2.4), F. PRESSE (jusqu'au 1.1.2), P. CHANEY (à partir du 1.1.4), P. GUILLAUME, B. ANDREOSSO, V. FIETIER, Y. DELARUE, M. FELT, P. DUCHEZEAU, J.M. CAYUELA, A. SALOMEZ

Délibération n°2015/002936

Rapport n°7.1 - Fonds d'aide aux écoles de musique - Attribution d'une subvention complémentaire de l'école de musique du Plateau

Fonds d'aide aux écoles de musique - Attribution d'une subvention complémentaire de l'école de musique du Plateau

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2020	Montant prévu au BP 2015 : 200 000 €
« Soutien et animation du réseau d'enseignement musical : fonds d'aide EM + programme d'animation »	Montant de l'opération : 1 500 €

Résumé :

L'Ecole de musique du Plateau, école de musique structurante a bénéficié d'une subvention annuelle du Grand Besançon en 2015 de 22 655 € (délibération de mars 2015).

Les subventions aux écoles structurantes plafonnées à 40 000 € en 2015 intègrent notamment un forfait « animation » de 5 000 € maximum accordé au regard des projets d'animation du territoire projetés par l'école sur l'année scolaire en cours (soit 2014-2015).

L'école de musique du Plateau étant très récente, cette dernière n'a pas été en mesure lors du dépôt de son dossier à l'automne 2014 de proposer un programme complet sur l'année concernant ce volet animation de son activité.

Elle sollicite par courrier du 15 avril, une subvention complémentaire au regard de son programme d'animation définitif sur l'année scolaire 2014-2015. Ce dernier s'est mis en place de façon progressive au courant de l'année parallèlement à la structuration de l'école.

Compte tenu de ces différents éléments et de l'intérêt du programme complet déposé, il est proposé d'accorder un complément à la subvention 2015 de l'Ecole de musique du Plateau au titre du forfait animation à hauteur de 1 500 €.

I. Rappel

Pour mémoire, les subventions aux écoles de musique structurantes dans le cadre du fonds d'aide écoles de musique sont calculées comme suit :

- 25 € par élèves domicilié dans le Grand Besançon,
- 15 % de la masse salariale,
- forfait animation de 5000 € maximum au regard du programme d'animation du territoire projeté, l'aide totale étant plafonnée à 40 000 € maximum par école.

L'Ecole de musique du Plateau, dernière école née sur le Grand Besançon, créée en janvier 2014, a été reconnue école de musique « structurante » par le Grand Besançon et une convention de partenariat triennale a été actée le 18 mars 2014.

Par délibération du 19 mars 2015 et avenant n°1 à cette convention, l'Ecole de musique du Plateau a bénéficié d'une subvention annuelle pour l'année 2015 de 22 655 € au titre du fonds d'aide aux écoles de musique.

L'année 2014-2015 étant la première année pleine de l'école de musique du Plateau, cette dernière n'a pas été en mesure lors du dépôt de son dossier à l'automne 2014 de déposer un programme complet concernant le volet animation. De ce fait, le Grand Besançon n'a actionné le forfait animation inclu dans sa subvention qu'à hauteur de 500 € (sur les 5000 € possibles).

II. Sollicitation d'un complément de subvention par l'Ecole de musique du Plateau

Par courrier du 15 avril 2015, l'Ecole de musique du Plateau sollicite un complément de subvention sur son enveloppe 2015 au regard du programme d'animation définitif qu'elle a conduit sur son territoire sur l'année 2014-2015. Ce dernier s'est mis en place au fur et à mesure de l'avancée de l'année scolaire parallèlement à la structuration de cette école encore très récente.

De nombreuses animations ont ainsi pu être proposées sur les différentes communes du secteur :

- 19 décembre à Morre : concert de trompette,
- 21 février à Saône : concert de violons en partenariat avec l'EMICA,
- 28 février à Saône : première rencontre internationale du tambour avec la venue d'hôtes américains et hollandais en partenariat avec l'Association internationale de l'Ecole Française du Tambour,
- 18 avril à Saône : concert de percussions en partenariat avec la Batterie Fanfare de Saône,
- 17 mai à Montfaucon : concert trompette et flûte,
- 28 mai à Mamirolle : master class et concert avec le pianiste Guillaume Coppola, mamirollais,
- 5 juin à Nancray : concert accordéon et guitare,
- 14 juin à Saône : participation de l'école à Saônorités en partenariat avec l'Amicale de Saône, organisateur.

A noter dans ce programme un concert exceptionnel du pianiste international Guillaume Coppola, mamirollais, intégrant un temps d'échange et de prestation avec les élèves pianistes de l'école de musique.

III. Proposition d'intervention du Grand Besançon

Il apparaît que l'école de musique du Plateau s'est fortement mobilisée pour proposer des actions d'animation, pour développer différents partenariats (EMICA, festival Saônorités, Ecole française du Tambour...) et pour irriguer les communes de son territoire.

Au regard de ce dynamisme et d'un montant de subvention 2015 accordé à cette école préalablement inférieur au plafond, il est proposé d'accéder à cette demande et d'accorder une aide complémentaire à l'Ecole de musique du Plateau au titre des subventions annuelles aux écoles de musique structurante, volet animation du territoire, à hauteur de 1 500 €.

A noter que des crédits sont disponibles sur la ligne école de musique du budget culture tourisme et sport et qu'un avenant n°2 à la convention triennale signée en 2014 devra intervenir pour permettre le versement de ce complément de subvention.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le versement d'une subvention complémentaire de 1 500 € à l'Ecole de musique du Plateau dans le cadre sa subvention annuelle en tant qu'école de musique structurante au titre de ses actions d'animation,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention triennale avec l'Ecole de musique du Plateau à intervenir dans ce cadre.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0



**Avenant n°2 à la convention du 18 mars 2014
entre la CAGB et l'école de musique du plateau**

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 24 septembre 2015, d'une part,

Et :

L'école de musique du Plateau, dont le siège est situé rue de la Messarde, 25660 Saône, et représentée par son Président, Monsieur Christophe MATHEVON, d'autre part.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de l'avenant

Conformément aux articles 2 et 3 de la convention d'objectifs 2013-2016 du 18 mars 2014, le présent avenant porte sur :

- la modification du programme d'animation définitif conduit par l'école de musique du Plateau sur son territoire sur l'année 2014-2015.

Le présent avenant est établi pour l'année scolaire 2014-2015.

Article 2 - Engagements de l'association

Pour l'année scolaire 2014-2015, l'association a proposé, pour le volet animation de territoire, les actions suivantes :

- 19 décembre à Morre : concert de trompette,
- 21 février à Saône : concert de violons en partenariat avec l'EMICA,
- 28 février à Saône : première rencontre internationale du tambour avec la venue d'hôtes américains et hollandais en partenariat avec l'Association Internationale de l'Ecole Française du Tambour,
- 18 avril à Saône : concert de percussions en partenariat avec la Batterie Fanfare de Saône,
- 17 mai à Montfaucon : concert trompette et flûte,
- 28 mai à Mamirolle : master class et concert avec le pianiste international Guillaume Coppola, mamirollais,
- 5 juin à Nancray : concert accordéon et guitare,
- 14 juin à Saône : participation de l'école à Saonorités en partenariat avec l'Amicale de Saône, organisateur.

L'école de musique du Plateau informera le Grand Besançon de la tenue de ces événements et fournira un bilan qualitatif et financier de ce programme.

Article 3 - Engagements de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'engage à verser à l'école de musique du Plateau, une subvention complémentaire d'un montant de 1 500 €.

En aucun cas la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ne prendra en charge un éventuel déficit de l'association.

Article 4 - Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention d'objectifs 2013-2016 restent inchangées.

Fait en deux exemplaires, à le

Pour l'école de musique du Plateau
Le Président,

Christophe MATHEVON

Pour le Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET